

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

à 20 h 30

Conseil Municipal :

La réunion a lieu à nouveau dans la salle du Conseil de la Mairie. Tous les conseillers présents portent un masque de protection.

Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Didier RYSSSEN (représenté par M. Francis GARAUDEL). Excusé

Convocation du 07 octobre 2020

M. Jean-Jacques GOUAULT propose à Madame Amélie LEMAIRE d'être la secrétaire de séance.

Le Maire excuse M. Didier RYSSSEN, absent, a donné une procuration, puis il énumère l'**ORDRE DU JOUR**

- Délibérations :

- **Autorisation signature convention avec losange**
- **Reprise des concessions en état d'abandon**
- **Validation devis remplacement vitraux de l'église et autorisation paiement d'un acompte**
- **Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments de 10 h hebdomadaire et Suppression du poste de 9 h d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments**

Questions diverses :

Compte-rendu de la commission voirie, compte-rendu de la commission fleurissement, compte-rendu de la commission arbre de Noël, compte-rendu journée citoyenne, critères à prendre en compte pour les personnes à surveiller en période de canicule ou grand froid, vidéo surveillance, tableaux d'affichage et application, contrat d'apprentissage, PLU et enquête publique, projets 2021, complexe sportif : règlement roller et BMX, ... cérémonie 11 novembre et vœux du Maire

Le Maire explique à l'Assemblée que pour la Commission de contrôle, après plusieurs informations erronées de la Sous-Préfecture, les trois personnes qui étaient déjà dans cette commission lors du dernier mandat c'est-à-dire Mme Amélie LEMAIRE, M. Didier CAILLIARD et Mme Nathalie MATHE ont été reprises dans la commission.

**Délibération N°42 - Autorisation de signature d'une convention avec LOSANGE
Déploiement pour la pose d'un sous répartiteur optique SRO sur le domaine
public communal non routier**

Le Maire explique à l'assemblée que l'Entreprise LOSANGE assure pour une durée de 35 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 25 juillet 2017 avec la Région Grand Est.

L'Entreprise LOSANGE, afin de répondre à ses obligations de service public, doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques. Elle souhaite définir par convention les modalités d'implantation, d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la Fibre Optique THD sur le domaine public non routier de la commune de Bétheniville.

La convention aura donc pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune de Bétheniville sous le régime des occupations temporaires du Domaine Public, pour installer un Sous Répartiteur Optique sur le Domaine Public Non Routier de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de donner tout pouvoir au Maire pour signer la convention pour installer un Sous Répartiteur Optique sur le Domaine Public Non Routier de la commune.

Délibération N°43- Reprise des concessions en état d'abandon

- **Vu** les premiers procès-verbaux dressés le 27 juillet 2017 constatant l'état d'abandon des concessions suivantes :

-EVRARD LION emplacement A 21 Acte de notoriété du 30/03/17

-BOUCHE THOMAS emplacement A 52 Acte de notoriété

-CLOGNE CHAPDOYE emplacement A 57 Acte de notoriété

-LEGRAND PICART emplacement A65 Acte de notoriété

-LAMBLOT CHAUSSON emplacement D 58 Acte de notoriété

-BORGNET emplacement E 10 Acte de notoriété

-TADART emplacement F 52 Acte de notoriété

-HUOT emplacement G 46 Acte de notoriété

-PERARD emplacement H 028 Acte de notoriété

-VANTZ emplacement F 57 Acte de concession N° 27 en 1923

-BONNEFILLE emplacement H 040 Acte de notoriété

-BARREAU emplacement H 082 Acte de concession N° 92 en 1923

-ALLIAUNE emplacement H 107 Acte de notoriété

-PIERRE emplacement H 128 Acte de notoriété

-MAYEUX LEMOINE emplacement H 145 Acte de notoriété

- **Vu** les seconds procès-verbaux dressés le 05 septembre 2020 constatant la dégradation de l'état desdites concessions.

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente années d'existence et que, pour chacune d'elle, à la date de l'engagement de la procédure de reprise par Monsieur le Maire, la dernière inhumation remontait à plus de dix ans.

Considérant que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises à trois ans d'intervalle par procès-verbaux, que les familles ont été régulièrement informées de la situation, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Considérant que cette situation constitue un manquement aux engagements d'entretien souscrits par les attributaires desdites concessions en leur nom et au nom de leurs successeurs.

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **de prononcer** la reprise des concessions ci-dessus.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires à cette reprise et à remettre en service les concessions ci-dessus indiquées en état d'abandon.

Précisions : pour cette délibération, l'Adjointe Déléguée Marianne LECOMTE présente à l'assemblée les photos qui ont été faites des concessions en état d'abandon.

Le Maire explique que pour l'instant la commune ne retirera pas les ossements des concessions reprises. Ce ne sera qu'en cas de revente de ces emplacements récupérés que les ossements seront retirés directement par l'entreprise de pompes funèbres et mis au reliquaire puis dans l'ossuaire de la commune.

La commune a actuellement suffisamment d'emplacements libres dans le cimetière. La procédure de reprise de concessions a été utilisée dans le but de récupérer les concessions dangereuses.

La commission cimetière souhaite ainsi poursuivre sa démarche et relancer une nouvelle procédure de reprise des concessions en état d'abandon ; procédure qui dure trois ans.

Le Conseil Municipal n'y est pas opposé.

Délibération N°44- Validation devis remplacement vitraux de l'église et autorisation paiement d'un acompte

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 la première adjointe Marianne LECOMTE, a expliqué qu'elle avait fait quatre demandes de devis mais

qu'une seule entreprise avait répondu, l'Atelier Jean SALMON de Lorry-Lès-Metz. Son devis était très complet et le prix était de 62 629.00 HT pour la rénovation de tous les vitraux mais le devis était détaillé et un coût était donné vitrail par vitrail. Après débat, il a été convenu de refaire la rosace au-dessus de la chorale qui est la plus dangereuse.

Madame Marianne LECOMTE a revu les prix avec l'entreprise afin de ne refaire que la rosace qui comporte 4 vitraux et le vitrail N°9. Deux devis ont été réalisés pour ces travaux l'un de 6 960 euros HT (8 352.00 euros TTC) pour les travaux de réparation de la rosace l'autre de 792.00 euros HT (950.40 euros TTC) pour la réparation du vitrail N°9.

L'échafaudage a déjà été installé. L'entreprise souhaite percevoir un acompte de 3 876.00 euros HT (soit 4 651.20 TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **valide** les devis de l'Atelier Jean SALMON de Lorry-Lès-Metz pour une somme totale de 7 752.00 euros HT (9 302.40 euros TTC).

- **autorise** le maire à verser un acompte de 3 876.00 euros HT (soit 4 651.20 TTC).

Le Conseiller Frédéric CHARTON a fait des photos des vitraux de l'église et fait passer au conseil la photo des vitraux à remplacer.

Il montre aussi une projection des vitraux une fois réparés.

Délibération N°45- Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments de 10 h hebdomadaire

Art.1 : Un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 10/35 h est créé à compter du 1er octobre 2020.

Art.2 : L'emploi d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments relève du grade des adjoints techniques territoriaux.

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire ou du Président, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

Art.4 : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Art. 5 : A compter du 1er octobre 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Technique

Cadre d'emplois : adjoint technique territoriaux

Grade : adjoints techniques territoriaux : - ancien effectif : 4 - nouvel effectif : 5

Art. 6 : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Délibération N°46- Suppression du poste de 9 h d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

* **que** compte tenu de la vacance de l'emploi suite à la création d'un poste à temps non complet d'adjoint technique territorial pour le service entretien des bâtiments de 10 h hebdomadaire le 1^{er} octobre 2020 par délibération N°45 en date du 14 octobre 2020, il est nécessaire, de supprimer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 9h

* **que** le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa séance du 29 septembre 2020

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

* **décide** de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 9 h hebdomadaire pour le service entretien des bâtiments à compter du 1^{er} octobre 2020.

Questions diverses -

Vidéosurveillance :

Au niveau de la place du 08 mai 1945, il y a un petit souci technique. En effet, il n'y a pas de visuel direct sur l'église il faut donc faire un rebond. Il n'y a pas non plus de courant en continu qui est nécessaire pour les caméras.

Il faut mettre une antenne et un câble pour alimenter la caméra sur les candélabres. Mais l'éclairage public étant de la compétence de la CU du Grand Reims, il faut leur en faire la demande.

Toutes les autres caméras sont posées, il ne reste plus que quelques ajustements à faire. Elles seront opérationnelles dans environ 8 jours.

Il reste à installer les panneaux de signalisation de commune sous vidéosurveillance à chaque entrée du village.

Le centre de contrôle de ces caméras est en mairie. Les personnes habilitées à les regarder sont le Maire, les trois Adjoints et bien sûr les gendarmes.

La commission Communale des Impôts Directs :

Le Maire rappelle que par délibération N°24 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal avait proposé 24 noms en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Le Directeur Départemental des Finances Publique a désigné les membres de cette

commission en choisissant les noms parmi les propositions :

Commissaires titulaires

M. Arnaud DESSERTENNE

M. Maxime FRANCOIS

Mme Marianne LECOMTE

Mme Gina BUCHE

M. Francis GARAUDEL

Mme Amélie LEMAIRE

Commissaires suppléants

M. Didier RYSEN

Mme Annie LEMOUELLIC

M. Franck COPITET

Mme Odile LOMBARD

Mme Sandra BASSEET

M. Bernard LUNDY

La commission de contrôle

Après plusieurs entretiens téléphoniques avec le service des élections de la Sous-Préfecture et vérifications de la législation, il a été décidé de nommer trois membres dans cette commission :

Conseiller Municipal : Mme Amélie LEMAIRE

Déléguée de l'Administration : Mme Nathalie MATHE

Délégué du Tribunal Judiciaire : M. Didier CAILLIARD

Comptes-rendus des commissions :

Commission voirie :

Les travaux rue du Neuf Bourg :

Le Maire explique que les travaux avancent bien, les bordures et caniveaux sont finis côté pair.

Du 19 octobre au 02 novembre, la circulation sera totalement interdite dans la rue, un courrier a été fait pour les riverains, les administrés (affichés dans les commerces) et envoyé aux Maires des communes voisines pour diffusion.

Le rabotage et les enrobés seront finis le 02 novembre, les dernières finitions et enrobés sur le trottoir se feront du 02 au 20 novembre 2020.

Une pétition signifiant le mécontentement des habitants de la rue des Remparts a circulé.

En cause la circulation venant du chemin de l'association Foncière (véhicules venant des communes voisines et voulant éviter la déviation) et la vitesse.

Les travaux rue de la crayère :

Les réunions de chantier se passent bien. Il est signalé à Monsieur le Maire que les poubelles ne sont pas ramassées depuis 15 jours.

Monsieur le Maire va en informer le responsable du ramassage des déchets à la CU du Grand Reims.

Madame Georgina COPITET fait un petit point sur ce qui a été dit lors de la réunion de la commission.

Sécurité :

2 plateaux de 20 m vont être mis en place au niveau de la rue du Moulin et de la rue d'Orfeuil sur la RD20 afin de réduire la vitesse.

Réflexion sur un plan de circulation pour la commune, M. le Maire demande aux membres de la commission de déceler les points dangereux dans le village.

Problème de circulation rue Cité Renaud, une réunion est à prévoir avec les riverains pour trouver une solution. Double sens ou pas ? Tout cela bien sûr avant le commencement des travaux qui seront effectués en 2021 par la CUGR.

Prévoir les travaux de rétrécissement au niveau du pont près de la mairie rue du Munet pour 2021.

Le panneau STOP a été remis au croisement de la rue de la Chapelle et de la RD20.

Procédures de rétrocession de zones privées à la commune (lot. Serge Antoine, rue des Chalets, boucle aux crayères appartenant à Châlons Habitat) en cours.

M. le Maire propose des échanges de chemins avec M. Francis RENARD Président de L'AF (possible sans problème pour le chemin en bas de chez Dupeux, même chose pour le chemin de la Madeleine ; par contre pour celui dans la Zone artisanale, cela sera plus compliqué de faire un échange car toujours utilisé par certains agriculteurs,...). Il faut négocier chaque chemin au cas par cas.

Fermeture du haut de la rue du clos St-Jean pour empêcher la circulation sur L'AF menant au Lotissement la Madeleine.

Le Maire termine le point sur les voiries en annonçant que les travaux rue du Martelet et Cité Renaud commenceront en 2021 mais ce sont des travaux de la compétence du Grand Reims.

Budget 2021 :

Le Maire fait une parenthèse sur le budget 2021 de la commune et annonce une année sans gros investissement.

Le projet actuel d'aménagement rue du Neuf Bourg pèse lourdement sur le budget. Une partie de ces travaux doit être remboursé par le Grand Reims (partie assainissement pluvial) et une partie par le Conseil Départemental (chaussée départementale entièrement remboursée et prise en charge de 20 % de nos dépenses trottoir) mais il y a un décalage entre nos paiements et les remboursements du Grand Reims et du Département.

Le Maire indique que l'on a tout de même le projet du garage Dupeux avec une étude à faire.

Commission Fleurissement :

La Présidente de la commission Marianne LECOMTE fait un condensé de la réunion à l'assemblée.

Tout d'abord, elle annonce la démission de Mme Ophélie BENOIT et indique que 3 nouveaux membres ont rejoint la commission. Aujourd'hui, il y a environ 20 membres.

Conjointement avec l'association Bétheniville en fleurs, représentée par Mme JUROVITCH et Mme LARCHER, il a été décidé d'harmoniser les couleurs des fleurs plantées. Chaque membre pourra présenter ses idées et elles seront débattues en commission sans critique. L'association Bétheniville en fleurs a prévu une décoration du giratoire pour Halloween et pour Noël.

Il a été fait un tri des bulbes et cette année il a été décidé de ne pas en racheter. Une dépense de 100 euros seulement est prévue pour l'achat de pensées.

Les couleurs (blanc, jaune, bleu et rouge) seront les couleurs dominantes sur la place de la mairie.

Un rendez-vous pour la plantation a été pris pour le 02 novembre à 9h.

Commission Arbre de Noël :

La deuxième réunion a eu lieu le lundi 05 octobre. Il a été décidé de commander des sachets de bonbons déjà prêts pour une somme de 5 euros l'unité (160 sachets) Ils seront distribués comme l'an passé dans l'école primaire de Bétheniville.

Pour les colis des personnes du troisième âge, la commission a décidé d'offrir une corbeille avec des produits régionaux (fournisseur : Les délices de l'Arnes à Saint Clément à Arnes). La commune compte 96 personnes de 70 ans et plus (une corbeille de 80 euros pour un couple et 40 euros pour une personne).

Le comité des fêtes aujourd'hui dénommé Bétheniville en fête offre un bon d'achat de 5 euros à dépenser dans notre boulangerie pour chaque personne destinataire d'un colis.

Il y aura un sapin décoré à chaque entrée du village.

Commission Salle des fêtes :

Une réunion a eu lieu le 9 octobre 2020 avec pour ordre du jour : État des lieux location - Contrat - Point sur matériel - Travaux à prévoir - Sécurité - Questions

diverses

La commission a décidé de mettre à jour le formulaire d'état des lieux, le contrat de location, le règlement intérieur ainsi que l'attestation COVID-19.

Un point a été fait sur le matériel de la salle.

Monsieur Francis GARAUDEL demande l'affichage d'un planning de location de salle des fêtes en Mairie, afin que les adjoints puissent le consulter sans devoir ouvrir le PC des secrétaires lorsqu'elles sont absentes.

Madame Gina BUCHE demande l'achat d'une poubelle moyenne pour le bar et une grande poubelle pour la cuisine.

Il a été décidé de reporter l'acquisition de plateaux pour le service à une date ultérieure.

La commission demande à l'assemblée l'achat de barres pour mettre les grilles supplémentaires dans le frigo et de patins pour les chaises car ils sont usés.

La commission demande la prévision de l'achat d'une auto-laveuse à batterie pour l'année prochaine.

Le Maire informe l'assemblée que l'auto-laveuse fonctionne encore mais que le câble électrique est souvent endommagé et c'est ce qui provoque les pannes. Il propose le rachat d'un câble afin de minimiser les dépenses. L'auto-laveuse actuelle sera ainsi gardée un peu plus longtemps.

La commission souhaite que la peinture des portes soit refaite et que les protections des bas de portes soient remises en état. Il faut changer des tubes néons dans la cuisine et remettre le cache lampe dans l'entrée.

Pour ce qui est de la sécurité, Messieurs Luc APPERT et Francis GARAUDEL demandent que les produits ou matières qui pourraient être inflammables dans le local électrique soient retirés.

Madame LEMOUELLIC demande qu'une trousse de secours soit à disposition dans la salle, cette dernière devra être vérifiée après chaque location de la salle des fêtes.

Enfin, afin de simplifier le montant de la location, Monsieur Francis GARAUDEL, propose que le prix de la location soit majoré (inclure un forfait pour la consommation d'électricité) et ne plus faire de facture de consommation EDF.

La question est débattue en conseil. Certains conseillers s'interrogent sur la justesse de mettre un forfait au lieu de régler la consommation réelle d'électricité (le paiement de la consommation réelle permettait de responsabiliser les locataires) ; D'autres suggèrent de mettre sur le contrat de location une clause en cas de forte consommation d'électricité.

A REVOIR dans un prochain conseil.

Journée citoyenne :

Monsieur Emmanuel CHONION, président de la commission Vie participative et conseil des enfants et propreté citoyenne, rappelle qu'une journée citoyenne a eu lieu dans la commune le 26 septembre. Elle a eu un franc succès sur la commune, environ 50 personnes ont participé à cet évènement. 145 kg de déchets ont été

récoltés, des objets les plus insolites ont été ramassés tels que poussette, friteuse,.. sans parler des innombrables cannettes de bière et autres déchets.

Le constat a été qu'intramuros, la commune est assez propre, les déchets ont été récoltés surtout dans les chemins et le long des départementales.

Bilan : pour une première manifestation, les personnes présentes étaient contentes et toutes les catégories d'âge étaient représentées.

A REFAIRE L'ANNEE PROCHAINE.

Questions diverses :

Plan Canicule ou Grand Froid :

Le Maire souhaite revoir les critères à prendre en compte en périodes de canicule ou de grand froid pour la distribution d'une aide telle que brumisateurs, bouteilles d'eau, ...

Actuellement, l'assistance se fait en période de canicule et concerne les personnes de 70 ans et plus, qui sont seules (ou les deux si aucune ne peut se déplacer), personnes malades dans l'impossibilité de se déplacer. Ainsi les personnes qui utilisaient encore leur véhicule n'avaient pas d'aide.

Le Maire propose qu'un courrier sous forme de formulaire soit envoyé chaque année à toutes les personnes de plus de 70 ans pour permettre de les contacter en cas de nécessité.

VOIR A METTRE UN FORMULAIRE DANS LE VAB afin que les autres personnes- même moins de 70 ans si malades, handicapées, ... ayant besoin d'assistance puissent se faire connaître en Mairie en remplissant le mieux possible le formulaire et le déposant en Mairie.

PLU - plan local d'urbanisme :

L'enquête publique a démarré. Un commissaire enquêteur a été chargé de recueillir les doléances des administrés sur le futur plan local d'urbanisme.

Il a été prévu quatre permanences sur la commune :

Le lundi 05 octobre au matin, le jeudi 22 octobre après-midi, le samedi 24 octobre au matin et le vendredi 06 novembre après-midi.

Au terme de l'enquête publique (le 06 novembre 2020), le projet de révision sera approuvé par délibération de la CU du Grand Reims après avis de la commune.

Contrat d'apprentissage :

Le Maire propose au conseil municipal de prendre M. Valentin DESWARTVAEGER en contrat d'apprentissage. Ce jeune a déjà fait des stages en commune et il a travaillé pendant un mois cet été pour le service technique de la commune : entretien des bâtiments et espaces verts.

Sur ce type de contrat, la commune peut percevoir une aide de 80 % de la dépense.

Le Maire explique que les espaces verts de la commune s'agrandissent :

Au niveau du projet de la zone du Gros buisson, les aménagements paysagés sont importants. Il va falloir les entretenir régulièrement.

De même lorsque la commune achètera la zone avec le garage Dupeux, là encore, il y aura beaucoup d'espaces verts à entretenir.

De plus, il pourrait y avoir une mutualisation des moyens et des personnels avec certaines communes du secteur pour l'entretien des espaces verts et même avec le Grand Reims pour les écoles (convention à mettre en place).

Cérémonie du 11 novembre et vœux du Maire :

La cérémonie du 11 novembre est annulée pour cause de covid 19. Il y aura tout de même un dépôt de gerbe sur le monument. Seuls les élus et les anciens combattants seront conviés. Rendez-vous devant le monument à 11h30. Une photo sera prise et mise sur le site.

Voir avec M. Yves ETIENNE pour la gerbe.

PAS DE VIN D'HONNEUR

Les vœux du Maire 2021 : Pour l'instant pas de décision quant à l'annulation ou non de cet évènement. Mais dans la perspective que cette manifestation se fasse, Messieurs Arnaud DESSERTENNE et Emmanuel CHONION préparent un power point sur les projets réalisés et les moments forts de Bétheniville avec photos à l'appui.

Aménagements sportifs le gros buisson :

Nos agents techniques vont bientôt terminer la pose du grillage. Ainsi tout sera clos. L'entreprise d'engazonnement doit passer prochainement.

La piste de roller est terminée. On constate que le club de roller est composé essentiellement de membres féminins. Le club a désormais un créneau sur le gymnase de Pontfaverger.

Il ne restera à faire l'année prochaine que les bandes de marquage au sol.

L'éclairage fonctionne bien. Quelques réglages sont à faire sur la piste de roller.

La piste de BMX a été retouchée : une bosse a été enlevée.

Pour ce qui est de la création d'un club de BMX, c'est plus compliqué, les pourparlers sont en cours. Certaines personnes sur Bétheniville souhaitent qu'une personne extérieure plus compétente dirige le club, d'autres proposent que la piste soit ouverte à tous.

Le Maire propose de séparer par une clôture les deux pistes pour une meilleure sécurité des utilisateurs. En effet, il a été rapporté que certains jeunes sur leur BMX coupent la route des jeunes faisant du roller au risque de les faire chuter.

Après débat, il a été décidé au conseil de ne pas ouvrir la piste de BMX tant qu'une association ou un club,... ne serait pas créé. En effet, sur cette piste, il faut un équipement spécial (vélo adapté et équipements de protection particuliers). En outre, la piste de BMX doit être régulièrement entretenue. Il faut donc une structure d'encadrement.

Pour l'utilisation de la piste de Roller, M. Arnaud DESSERTENNE prépare actuellement le règlement intérieur.

Fin de la réunion : 23 h 39